



Stage « YOGA et ESCALADE » année 2019

Lieu : Buis-les-Baronnies (Drôme)

Dates :

- samedi 20 et dimanche 21 avril 2019
- samedi 27 et dimanche 28 avril 2019

1. Objectifs du stage

Le stage vise à découvrir le yoga et l'escalade sur les plus belles falaises de la Drôme Provençale.

Le stage sera l'occasion de perfectionner sa technique et sa gestuelle en escalade en falaise équipée d'une longueur et de découvrir les bienfaits du yoga pour la pratique de l'escalade.

Le programme sera adapté selon le niveau technique et physique des stagiaires.

2. Niveau pré-requis

Ce stage s'adresse à des personnes sportives avec ou pas de première expérience d'escalade en site naturel d'escalade d'une longueur.

3. Contenu du stage

Suivant la météo, le programme et les lieux de pratique du stage sont susceptibles d'être modifiés.

Le rendez-vous avec les stagiaires est fixé le samedi à 9 heures à Buis-les-Baronnies. La fin du stage se fera au même endroit le dimanche soir à 17 heures. Le lieu exact de rendez-vous sera précisé avant le début du stage. Possibilité d'arriver le vendredi soir suivant la disponibilité de votre hébergement.

Le stage comporte 2 journées d'activités sur les sites d'escalade de Buis-les-Baronnies.

Chaque journée se décompose ainsi :

- 9 h : départ pour la falaise (10 h le premier jour)
- Cours de yoga de pleine nature avant la grimpe
- Escalade en matinée : techniques de l'escalade et perfectionnement
- Pique-nique pris sur place à la falaise
- Escalade dans l'après-midi : travail sur la détente et la respiration
- 16 h : retour au gîte
- 18 h : cours de yoga le samedi
- 19 h : repas pris en commun le samedi
- Soirée libre le samedi

Une page sur le site internet d'Equilibre Vertical est dédiée au stage :

<http://www.equilibrevertical.fr/activites/yoga/week-end-yoga-et-escalade.htm>

4. Encadrement des activités sportives

L'encadrement du groupe de stagiaires est assuré par un moniteur diplômé disposant du DEJEPS escalade en milieu naturel ou équivalent et par une professeure de yoga diplômée.

5. Groupe et nombre de participants

Pour des raisons de sécurité et de qualité de l'apprentissage, le nombre de participants du stage est limité à 8 participants. Le stage est maintenu à partir de 4 personnes.

6. Transport

Le transport depuis et vers le lieu du stage est à la charge des participants. Il est possible d'organiser sur demande une récupération et une dépose des stagiaires à la gare d'Avignon TGV.

Les transports sur place sont réalisés dans le véhicule personnel du moniteur et des stagiaires. Les frais d'essence seront partagés entre les stagiaires occupant un même véhicule.

7. Assurances

Le moniteur possède une assurance responsabilité civile couvrant son activité. En revanche, les participants doivent disposer d'une assurance responsabilité civile. Il est conseillé aux participants de contracter une assurance personnelle en cas d'accident pour l'escalade (hors haute-montagne).

8. Matériel

Le moniteur peut prêter le matériel nécessaire à l'activité sauf les chaussons d'escalade (voir la liste du matériel dans l'Annexe 1). Chaque participant possédant son propre matériel peut l'utiliser à condition qu'il respecte les normes EPI en vigueur. Le matériel des stagiaires sera contrôlé en début de stage par le moniteur.

Les chaussons d'escalade peuvent être loués au tarif de 5 € par jour. A verser lors du stage.

Un tapis de yoga personnel peut être loué au tarif de 5 € par jour. A verser lors du stage.

Le matériel non technique à se procurer est listé en Annexe 1.

9. Hébergement

L'hébergement n'est pas inclus dans le stage. Chaque stagiaire est responsable de trouver un hébergement pour la durée du stage.

Pour des questions pratiques, le moniteur proposera un hébergement dès la réservation du stage.

10. Repas

Certains repas pourront être pris en commun : petit déjeuner (pris en gîte) et repas du soir (restaurant ou préparé en commun au choix). Pour le petit déjeuner, des courses peuvent être réalisées sur place. Les Baronnies sont une région touristique avec de nombreux restaurants au village de Buis.

Les stagiaires sont responsables de leur repas de midi, des courses pourront être réalisées sur place. Le repas de midi est composé de sandwiches, laitage, fruits, biscuits, etc.

Tous les repas restent à la charge des stagiaires.

11. Prix du stage sportif

Le montant des frais d'encadrement s'élève à 180 € par personne. Ces frais doivent être versés à l'inscription. Le règlement peut s'effectuer par chèque, virement bancaire ou en espèces.

Ce prix ne comprend ni les frais de transport vers et depuis le lieu du stage, ni l'hébergement, ni la nourriture, ni les dépenses personnelles réalisées sur place.

Mentions légales et conditions générales de vente

Cette prestation est vendue par M. Eric Chaxel (le moniteur), résidant au 34 rue du docteur Rebatel à Lyon 3^{ème} (France). Le moniteur est titulaire du diplôme du DEJEPS escalade en milieux naturels et possède une carte professionnelle Jeunesse et Sport n°09913ED0356. Conformément à la législation et au code du sport, le moniteur dispose d'un SIRET 51456726200027 et est assuré auprès d'ALLIANZ pour les activités dont il a la prérogative et pour la revente de ces activités. Le moniteur a souscrit auprès d'ALLIANZ une assurance individuelle accident pour ses Clients. Tous les documents justificatifs peuvent être fournis par le moniteur sur simple demande. Les conditions générales de vente CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE STAGES sont attachées à ce contrat de prestation.

Fiche d'inscription

Fiche de recto/verso (pages 3 et 4) à retourner en PDF par mail à eric@equilibrevertical.fr

ou par courrier à Eric CHAXEL, 34 rue du docteur Rebatel 69003 LYON (France).

STAGE : YOGA et ESCALADE

Choix de la date et référence du stage :

YOGA 1 : 20/21 avril 2019 ou YOGA 2 : 27/28 avril 2019

<p>Participant :</p> <p><input type="radio"/> M. <input type="radio"/> Mme Nom : _____ Prénom : _____</p> <p>Né(e) le : ___/___/___ à _____ Nationalité : _____</p> <p>Coordonnées et informations complémentaires :</p> <p>Rue : _____</p> <p>Code postal : _____ Ville : _____</p> <p>Téléphone : _____</p> <p>Adresse mél : _____ @ _____</p> <p>Numéro de sécurité sociale : _____</p> <p>Problèmes de santé ou allergies connues : _____</p> <p>Groupe sanguin : _____</p> <p>Personne à contacter en cas d'accident :</p> <p>M./Mme nom : _____ prénom : _____</p> <p>Adresse : _____</p> <p>Numéro de téléphone : _____</p>

Prix du stage (par participant) : 180 € à verser à l'inscription

Location chaussons : 10 € en option

Location tapis yoga : 10 € en option

TOTAL : €

- Par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Eric CHAXEL 34 rue docteur Rebatel 69003 LYON (France)
- Par virement sur le compte suivant en indiquant la référence du stage
banque : LA BANQUE POSTALE | IBAN : FR40 2004 1010 0719 2288 5R03 857 | BIC : PSSTFRPLYO

J'ai pris connaissance des CONDITIONS GENERALES DE VENTE et je déclare sur l'honneur être en possession d'un certificat médical de non-contre-indication de la pratique de l'escalade et du yoga.

Fait à : _____

Date : ___ / ___ / ___

Signature du client précédée de la mention « lu et approuvé »

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE STAGES 2019

Entre ERIC CHAXEL, ci-après dénommé EQUILIBRE VERTICAL, et le stagiaire, il a été conclu le contrat suivant :

formellement, recouvrir aux frais de ce dernier, la différence entre le prix payé et le plein tarif.

CONDITIONS GENERALES

1 – OBJET

- Le présent contrat est conclu après que le stagiaire a eu rempli et signé la fiche d'inscription ci-jointe.

- Le présent contrat constitue le seul cadre des relations juridiques entre le stagiaire et EQUILIBRE VERTICAL. L'engagement est d'effet immédiat au jour du paiement effectif de son prix par le stagiaire.

2 – DUREE

Le stagiaire est engagé avec le MONITEUR pendant la durée de son stage dont les dates figurent sur la fiche d'inscription.

3 - PRESTATIONS ET MODALITES

- Durant les activités uniquement, le stagiaire est sous la responsabilité du moniteur d'EQUILIBRE VERTICAL. Les transports depuis et vers les sites d'activité (parking à l'amont et en aval d'un canyon, parking d'une falaise, porte d'entrée d'une SAE) et l'utilisation des équipements ne relevant pas de la pratique sportive d'un site (vestiaires, WC, etc.) sont notamment exclus du champ de responsabilités du moniteur.

- Il est convenu qu'en cas d'annulation de cours ou de sorties prévus dans le cadre du stage souscrit, EQUILIBRE VERTICAL s'engage à reprogrammer pendant l'année ces cours ou sorties manqués.

4 - PRIX ET PAIEMENT

- Le paiement du stage se fait selon le tarif en vigueur au jour de la souscription du stage. Le paiement se fera ainsi par chèque, espèces ou virement.

- EQUILIBRE VERTICAL pourra proposer un paiement par mensualisation sous réserve d'acceptation des dossiers et de signature par le client des contrats proposés par EQUILIBRE VERTICAL.

- Un versement d'arrhes peut être demandé pour des réservations d'hébergement.

5 - DOCUMENTS A FOURNIR

- Le stagiaire reconnaît avoir fourni au moment de son adhésion, un certificat médical concluant favorablement à la pratique des activités proposées par EQUILIBRE VERTICAL. A défaut, le stagiaire atteste sur l'honneur avoir passé une visite médicale aboutissant aux mêmes conclusions.

- De plus, tout changement de domicile du client devra être signalé. A défaut, l'adresse portée sur le contrat demeurera valable.

- Le stagiaire devra fournir les documents lui permettant de bénéficier d'un tarif préférentiel. Dans l'hypothèse où le stagiaire sera inscrit à un tarif auquel il n'aurait pas droit, EQUILIBRE VERTICAL pourra, ce que le stagiaire acceptera

- Le client se doit en outre de posséder lors de son inscription une attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident.

6 – ANNULATION ET FRAIS D'ANNULATION

- Un stagiaire qui annulerait sa participation plus de 48 heures après son inscription au stage ou qui cesserait de son fait de suivre, même temporairement, les cours d'EQUILIBRE VERTICAL ne pourra obtenir aucun remboursement même partiel.

- EQUILIBRE VERTICAL conseille vivement de souscrire une assurance annulation de séjour et individuelle accident à l'inscription au stage.

7 – ASSURANCES

- EQUILIBRE VERTICAL est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement.

- La responsabilité d'EQUILIBRE VERTICAL ne pourra être recherchée en cas d'accident, résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées au règlement intérieur ou de l'utilisation inappropriée des installations, des matériels ou encore le non-respect des techniques d'assurance spécifiques à l'escalade.

- Les atteintes à l'intégrité physique de toute nature, les préjudices patrimoniaux ou personnels, doivent faire l'objet d'une assurance personnelle souscrite par le stagiaire auprès de la compagnie de son choix.

- En cas d'accident, le stagiaire est tenu d'en faire la déclaration immédiatement auprès d'EQUILIBRE VERTICAL, sous peine d'irrecevabilité.

8 – RESILIATION

- EQUILIBRE VERTICAL pourra suspendre ou résilier immédiatement et sans préavis le contrat de tout stagiaire avec un comportement qui pourrait présenter un risque ou une gêne pour lui-même ou pour les autres pratiquants sur le site de l'activité.

- La consommation avérée d'alcool ou de stupéfiants par le stagiaire avant l'activité peut conduire à l'annulation du contrat sans remboursement de la part d'EQUILIBRE VERTICAL. Les prestations souscrites par le stagiaire resteront dues.

- Conformément à la loi informatique et liberté de 1978, vous disposez d'un droit d'accès et des rectifications des données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des informations, des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos coordonnées (nom, prénom, adresse et téléphone).

Signature du client précédée de la mention « lu et approuvé »

Annexe 1 : matériel individuel (escalade falaise)

Matériel individuel obligatoire :

- Une paire de chaussons d'escalades précis mais confortables : il faut pouvoir les supporter plusieurs heures (location : 5 € par jour)
- Tapis de yoga (location : 5 € par jour)

Matériel technique individuel labellisé CE (possibilité de prêt par le moniteur) :

- 1 baudrier d'escalade
- 1 casque d'escalade
- 1 appareil d'assurage de type PETZL réverso ou équivalent
- 1 longe dynamique et un mousqueton de sécurité
- 1 mousqueton de sécurité supplémentaire
- 1 corde d'escalade
- 10 dégaines
- 1 sac à magnésie et une brosse pour les prises

Matériel personnel :

- Une paire de chaussure d'approche avec des semelles crantées type VIBRAM en bon état
- Protection contre le soleil : casquette, crème solaire et lunettes de soleil
- 1 gourde de capacité 2 litres
- Vêtements amples pour l'escalade
- 1 coupe-vent léger de type GORETEX ou SOFT-SHELL
- 1 doudoune légère et un bonnet
- 1 sac à dos léger d'une capacité de 40 litres minimum
- 1 couverture de survie
- Lampe frontale
- 1 couteau de poche

Matériel de camping (si hébergement en camping) :

- Sac de couchage entre 5°C confort au maximum (plus chaud c'est mieux)
- Tapis de sol de type pliant ou thermarest
- Tente
-

En cas de question pratique ou sur le matériel, n'hésitez pas à contacter Eric :

Par téléphone : +33 (0)6 13 68 26 05

Par mél : eric@equilibrevertical.fr